

Rapport Annuel
2008 • 2009



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec



Mission de l'OHDQ

L'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

- Assure la **protection du public** en veillant à la **qualité** de l'exercice de la profession.
- Contribue sans cesse à l'**amélioration de la santé buccodentaire des Québécois** en s'assurant que les hygiénistes dentaires possèdent les **compétences pertinentes**.
- Soutient le leadership de ses membres en matière de **prévention et d'éducation** et encourage l'atteinte de **l'excellence** dans l'exercice de la profession.

Vision

- L'amélioration continue de la santé buccodentaire de toute la population en agissant en partenariat avec les autres professionnels de la santé.
- L'accroissement de l'accessibilité aux soins préventifs en hygiène dentaire auprès des personnes à besoins particuliers.
- Le leadership des hygiénistes dentaires en matière d'éducation et de prévention en santé buccodentaire.
- La sensibilisation du public à l'importance de la qualité des actes posés par les hygiénistes dentaires et ses effets bénéfiques sur la santé générale des personnes.

Valeurs

Les valeurs privilégiées pour la profession d'hygiéniste dentaire :

- rigueur,
- empathie,
- engagement,
- interdisciplinarité,
- cohérence,
- respect.

Montréal, le 25 mai 2009

Monsieur Yvon Vallières
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le trente-quatrième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Kathleen Weil

Montréal, le 25 mai 2009

Madame Kathleen Weil
MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION
DES LOIS PROFESSIONNELLES
Ministère de la Justice
Édifce Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage,
Québec (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le trente-quatrième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Johanne Côté, HD

Montréal, le 25 mai 2009

Maître Jean Paul Dutrisac, président
OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec)
G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le trente-quatrième rapport annuel de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du *Code des professions du Québec*, couvre la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La présidente,

Johanne Côté, HD

Conseil d'administration

POSTES	NOMS	RÉGIONS	ENTRÉE EN FONCTION
Présidente Administrateurs	Johanne Côté, HD	Lanaudière et Laurentides	Mai 2006
	Danielle Bonenfant, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2006
	Lucie Bonin, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2008
	Francine Demeules, HD	Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Mai 2008
	Josée Desgagné, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2007
	Marie-Ève Durand, HD	Montréal et Laval	Mai 2006
	Kim Farrell, HD	Estrie et Montérégie	Mai 2007
	Marcel Langlois, HD	Québec et Chaudière-Appalaches	Mai 2008
	Maryse Lessard, HD	Mauricie et Centre-du-Québec	Septembre 2006
	Jessica Nadon, HD	Montréal et Laval	Mai 2007
	Josée Tessier, HD	Montréal et Laval	Septembre 2007
	Nancy Tremblay, HD	Saguenay-Lac-Saint-Jean et Nord-du-Québec	Mai 2008
	Paule Trépanier, HD	Outaouais et Abitibi-Témiscamingue	Mai 2006
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Francine Boivin, dt.p. MAP		Juillet 2007
	Abdellatif Chouky, MBA		Mai 2008
	Sylvie Hertrich		Mai 2008

Comité exécutif

Johanne Côté, HD
Marcel Langlois, HD
Marie-Ève Durand, HD
Josée Tessier, HD
Francine Boivin, dt.p., MAP

Présidente
Vice-président
Trésorière
Administratrice
Administratrice nommée

Personnel du siège social

Directrice générale et secrétaire
Coordonnatrice au développement des affaires

Coordonnatrice aux services professionnels
Comptable et responsable de l'informatique
Inspectrice
Adjointe à la présidence
Adjointe à la direction générale
Commis-réceptionniste

Secrétaire
Secrétaire-commis à l'inspection professionnelle
Commis Internet
Coordonnatrice de la Fiducie

Dominique Derome, FCMA
Véronique Grenier (octobre 2008)
Karyne Bédard (par intérim de mai 2007 à octobre 2008)
Karyne Bédard, depuis octobre 2008
Agathe Bergeron, HD
Walter Barbosa
Carolle Bujold, HD
Élizabeth McDermott
Mireille Beaudry
Marlène Lambert
Olivier Morneau (par intérim de juillet 2007-mars 2009)
Geneviève Degré (par intérim depuis mars 2009)
Nadine Caron
Jinette Laparé
Marie-Michèle Jacob, HD
Caroline Boudreault, HD



Rapport de la présidente

Le présent rapport annuel, le 34^e de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)**, a été préparé en conformité avec le *Code des professions et le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*.

Voici un sommaire des activités de notre Ordre, accomplies durant l'exercice couvrant la période 2008-2009.

Le 11 mai 2007, les administrateurs de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** ont adopté une planification stratégique couvrant la période 2008-2011.

De cette planification, des activités ont été identifiées en relation avec les orientations stratégiques fixées. Les cinq (5) orientations définies pour l'horizon 2008-2011 sont :

1. Répondre aux besoins croissants en hygiène dentaire de la population à mobilité réduite et vulnérable.
2. S'assurer que les membres soient outillés adéquatement pour éduquer efficacement.
3. Travailler en partenariat avec les autres acteurs du secteur de la dentisterie pour que la réglementation et la formation soient favorables au public.
4. Maintenir de hauts standards de qualité dans les processus fondamentaux et statutaires de la profession d'hygiéniste dentaire : recrutement, formation initiale, admission, inspection professionnelle, formation continue, service au public, syndicat et discipline.
5. Évaluer les besoins croissants de la population et favoriser la disponibilité en hygiénistes dentaires pour y répondre.

Depuis, nous avons procédé à la révision de notre mission et de nos valeurs et suivant la réflexion des administrateurs à ce sujet, nous avons décidé d'ajouter le respect à nos valeurs déjà établies.

Et maintenant, je vais vous faire part des activités plus spécifiques réalisées en fonction de ces orientations stratégiques.

RÉPONDRE AUX BESOINS CROISSANTS EN HYGIÈNE DENTAIRE DE LA POPULATION À MOBILITÉ RÉDUITE ET VULNÉRABLE

En lien avec cette orientation stratégique, l'**OHDQ** maintient différents partenariats :

• **Le Centre d'excellence pour la santé buccodentaire et le vieillissement** de l'Université Laval de Québec est un de ceux-ci, car leur importante mission rencontre nos préoccupations. Nous avons donc renouvelé notre soutien financier au *Centre d'excellence* et nous siégeons toujours à leur *Comité d'organisation des soins et services*.

• Recherche sur les disparités en santé buccodentaire au Canada

L'Université McGill a amorcé un important projet sur l'élaboration d'un plan de recherche et d'action pour les dix (10) prochaines années visant à réduire les disparités et améliorer la santé buccodentaire des Canadiens les plus vulnérables.

Une équipe d'intervenants dont l'Ordre fait partie, provenant de formations différentes et de disciplines variées, travailleront ensemble à créer un programme de recherche axé sur ce problème des plus réels.

Les disparités en santé buccodentaire sont non seulement injustes et inéquitables, mais également tout à fait évitables. Donc, l'Ordre participera activement à ce projet de recherche.

De plus, l'**OHDQ** demeure toujours actif dans sa participation au projet « *À l'écoute les uns des autres* », également un projet de l'Université McGill et lequel en est à son 2^e volet, soit l'élaboration d'une formation traitant, entre autres, du développement des habiletés des professionnels de la santé buccodentaire afin d'améliorer l'accessibilité de leurs soins aux clientèles défavorisées.

S'ASSURER QUE LES MEMBRES SOIENT OUTILLÉS ADÉQUATEMENT POUR ÉDUCER EFFICACEMENT

• Politique de formation continue obligatoire

Au 31 mars 2009, lors de leur renouvellement de permis, tous les hygiénistes dentaires devaient déclarer les activités de formation continue liées à leur pratique d'hygiéniste dentaire, suivies pendant l'exercice 2008-2009 et totalisant au moins vingt (20) heures dont cinq (5) heures de lecture scientifique. Évidemment, un suivi sera effectué auprès de ceux qui n'auront pas atteint l'objectif demandé.

Poursuivons maintenant avec d'autres activités reliées à cet enjeu :

• **Prévention dentaire factuelle**

Lors du dernier exercice, nous avons entamé une étude observatrice afin de mieux cibler les besoins en formation continue de nos membres. Les résultats du premier sondage, lesquels furent dévoilés lors de notre congrès au mois d'octobre 2008, seront publiés dans *L'Explorateur* du mois d'avril 2009 et prochainement, nous pourrons vous faire connaître les suites de ce projet.

• **Cessation tabagique**

Comme cette importante cause nous tient à cœur, nous avons encore une fois été un fier partenaire de la campagne de sensibilisation organisée, dans le contexte de la *Semaine québécoise pour un avenir sans tabac*, par le Conseil québécois sur le tabac et la santé en collaboration, entre autres, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Celle-ci a eu lieu en janvier et avait pour thème « *Parce que je t'aime, je veux t'offrir un monde sans fumée* ».

Enfin, après quelques années à travailler à la conception d'un cahier éducatif à ce sujet, l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), en collaboration avec l'Ordre des dentistes du Québec et l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec**, a distribué ce cahier à chaque dentiste et hygiéniste dentaire du Québec afin de les appuyer dans leur intervention en cessation tabagique auprès de leur clientèle.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DU SECTEUR DE LA DENTISTERIE POUR QUE LA RÉGLEMENTATION ET LA FORMATION SOIENT FAVORABLES AU PUBLIC

Modernisation de la pratique professionnelle en dentisterie

Au cours de cet exercice, un des dossiers prioritaires de l'Ordre fut celui de la *Modernisation de la pratique professionnelle en cabinet dentaire et en santé dentaire publique*.

En effet, nous avons participé à de nombreuses rencontres qui eurent lieu à l'Office des professions du Québec (OPQ), en la présence de madame Christiane Gagnon, vice-présidente de l'OPQ et responsable du dossier, ainsi que des dirigeants de l'Ordre des dentistes du Québec.

L'évolution des travaux progresse lentement. Toutefois, la volonté d'améliorer l'accessibilité aux soins buccodentaires, notre objectif commun, demeure.

Naturellement, nous vous ferons part de tout développement concret dans ce dossier.

Office des professions du Québec (OPQ)

Lorsque cela l'exige, la collaboration de l'Ordre avec l'Office des professions du Québec se fait toujours avec respect et diligence.

Ordre des dentistes du Québec (ODQ)

Au cours de l'exercice 2008-2009, deux (2) importantes activités se sont déroulées en partenariat avec l'ODQ.

Premièrement, pour le mois d'avril 2008, *Mois de la santé dentaire publique*, nous avons partagé un thème commun pour la campagne de sensibilisation auprès du public concernant le lien existant entre la santé buccodentaire et la santé générale, c'est-à-dire: « *Votre bouche est le miroir de votre santé* ».

De plus, comme l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** était en révision de son *Guide de contrôle des infections*, nous avons conclu une entente avec l'ODQ pour qu'il puisse participer à la mise à jour de ce guide et ainsi publier un document d'information commun sur le contrôle des infections en médecine dentaire, lequel sera distribué à tous les hygiénistes dentaires et dentistes du Québec.

Cette initiative n'aura que des retombées positives pour la protection du public.

Collaboration avec les collègues

Toujours en étroite collaboration avec les huit (8) collègues offrant la formation en techniques d'hygiène dentaire, le vice-président de l'Ordre, monsieur Marcel Langlois, HD, visite les élèves de première année assurant ainsi un premier contact avec l'Ordre, et de mon côté, je rencontre tous les finissants.

Nous assurons la présence de l'Ordre par notre participation aux comités consultatifs des collègues ainsi qu'à toutes les activités organisées par ceux-ci et auxquelles nous sommes conviés.

Évidemment, nous tenons toujours notre rencontre annuelle avec les coordonnateurs des huit (8) collègues.

De plus, j'ai participé, avec l'équipe des représentants de la Commission d'agrément dentaire du Canada, à la visite du Cégep de Trois-Rivières pour fins d'évaluation de celui-ci.

Rapport de la présidente (suite)

MAINTENIR DE HAUTS STANDARDS DE QUALITÉ DANS LES PROCESSUS FONDAMENTAUX ET STATUTAIRES DE LA PROFESSION D'HYGIÉNISTE DENTAIRE: RECRUTEMENT, FORMATION INITIALE, ADMISSION, INSPECTION PROFESSIONNELLE, FORMATION CONTINUE, SERVICE AU PUBLIC, SYNDIC ET DISCIPLINE

• Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC)



Le 15 septembre 2008, madame Yolande James, ministre du MICC, annonçait la mise sur pied de plusieurs projets afin d'améliorer l'accessibilité aux professions des personnes immigrantes.

Le projet en question pour l'OHDQ fut le financement de la mise sur pied d'une formation d'appoint adaptée aux dentistes étrangers qui veulent avoir un permis d'exercice d'hygiéniste dentaire.

Rappelons que ce projet est le deuxième dans ce dossier, le premier consistait en la mise sur pied d'une session d'accompagnement que les candidats, demandant un permis par le mécanisme de la reconnaissance des compétences, doivent suivre, et ce, avant même de déposer leur demande.

Cette session d'accompagnement se veut une séance d'information sur notre profession, notre réglementation ainsi que sur notre système d'éducation. Donc, suite à cette séance, les candidats s'engagent dans un processus de façon éclairée.

• Entente France-Québec

Le 17 octobre 2008, nous avons eu l'honneur d'assister à la signature, par le premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest et monsieur Nicolas Sarkozy, président de la République française, de l'Entente France-Québec, une entente sans précédent en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles.

Cette cérémonie protocolaire s'est tenue à l'Assemblée nationale du Québec en présence de tous les ministres et députés ainsi que des dirigeants des ordres professionnels.

Toutefois, l'OHDQ n'a signé aucune entente puisque notre profession n'existe pas en France et que seuls les dentistes peuvent exercer les actes de médecine dentaire.

• Accord sur le commerce intérieur et la mobilité de la main-d'œuvre

Après de nombreuses rencontres avec nos homologues des autres provinces et selon la volonté des premiers ministres de celles-ci, l'OHDQ a conclu une entente afin d'assouplir les mécanismes de mobilité de la main-d'œuvre.

Donc, à partir du 1^{er} avril 2009, un hygiéniste dentaire pourra avoir accès à un permis dans une autre province sans avoir à passer l'examen de la certification nationale.

• Réseau canadien des associations nationales d'organismes de réglementation (RCANOR)

Toujours dans le contexte de mobilité de la main-d'œuvre, nous avons participé en novembre 2008 à la 2^e Conférence annuelle du RCANOR qui avait pour thème « *La réglementation déontologique: Faire les bonnes choses pour les bonnes raisons* ».

Comme cette conférence réunissait des dirigeants de divers organismes de réglementation canadiens, elle fut très enrichissante en partage de renseignements et de points de vue.

ÉVALUER LES BESOINS CROISSANTS DE LA POPULATION ET FAVORISER LA DISPONIBILITÉ EN HYGIÉNISTES DENTAIRE POUR Y RÉPONDRE

Une de nos préoccupations constantes est la disponibilité de notre main-d'œuvre en hygiénistes dentaires.

Donc, plusieurs actions concernant la promotion de notre profession se font tout au long de l'année auprès des étudiants qui sont à la recherche d'une profession.

Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Nous assurons une présence à toutes les réunions régulières et spéciales du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Tout comme nous participons aux formations organisées par celui-ci, lesquelles sont toujours très pertinentes face à nos rôles et responsabilités.

Prix du CIQ

Le *Prix du CIQ* est décerné annuellement à un professionnel québécois émérite pour l'excellence de son apport au système professionnel.

Le 23 mai 2008, ce prix de haute distinction fut remis à madame Sylvie de Grandmont, HD. Madame de Grandmont s'est vouée à la cause des professionnels québécois et au système professionnel par son dévouement, son enthousiasme et ses efforts continus, lesquels ont grandement servi à la communauté professionnelle du Québec. Elle mérite hautement ce prix de prestige qu'est le *Prix du CIQ*.



Mérite du CIQ

Le *Mérite du CIQ* est un prix décerné par le CIQ sur recommandation de l'Ordre et remis à l'un de ses membres qui s'est distingué au service de la profession et de son ordre professionnel.



Cette année, lors de notre congrès en octobre 2008, madame Marie-Josée Chagnon, HD, a été honorée de ce prix. Membre de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** depuis 1976, elle s'est toujours impliquée au sein de celui-ci en siégeant à différents comités tels le Comité des publications et le Comité d'équivalence et aussi à titre d'administratrice.

De plus, madame Chagnon s'est activement engagée dans de nombreux dossiers concernant la reconnaissance des acquis.

Je tiens à féliciter chaleureusement ces deux lauréates!

Conclusion

Enfin, au cours de cet exercice, les administrateurs de l'Ordre ont entamé une réflexion afin d'élaborer une politique de gouvernance.

C'est ainsi que nous avons adopté un Code de conduite et d'éthique des administrateurs qui entrera en vigueur le 15 mai 2009.

Ce code d'éthique ne crée pas de nouvelles obligations légales mais contribuera positivement à la bonne gouver-

nance de notre ordre professionnel et au maintien de la confiance du public.

Voilà de quoi était composé l'exercice 2008-2009. Tout comme moi, vous êtes à même de constater l'ampleur du travail effectué.

Toutefois, tout ce travail n'aurait pu se faire sans la présence d'une équipe extraordinaire qui m'entoure et m'aide constamment à réaliser et même à surpasser les objectifs attendus.

Cette précieuse équipe est composée premièrement de tous les employés du siège social pour qui la profession et surtout chaque hygiéniste dentaire sont importants. Je les remercie tous pour leur dévouement et leur soutien constant.

Elle est également composée de tous les membres des comités qui jouent un rôle très important dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques. Leur engagement est sans failles et je l'apprécie énormément. Je les remercie chaleureusement.

Et, de tous les administrateurs sur qui je peux toujours compter. Leur soutien et leur confiance à mon égard me sont très précieux. Merci beaucoup!

Et enfin, de madame Dominique Derome, notre directrice générale qui, sans elle, cette super équipe ne serait pas complète. Je tiens à la remercier chaleureusement non seulement pour le travail effectué, mais aussi pour son soutien à mon égard et son engagement face à notre profession.

Je veux également remercier tous les hygiénistes dentaires qui sont toujours là lorsqu'on fait appel à eux, soit pour répondre à un sondage, participer à une activité de promotion ou encore pour créer une activité de sensibilisation. Votre professionnalisme et votre mobilisation m'aident à me surpasser pour notre profession.

Après onze (11) années à la présidence, ma passion pour la profession d'hygiéniste dentaire est non seulement toujours aussi présente mais elle augmente sans cesse. Ma vision est toujours aussi grande et mon engagement à la faire progresser toujours des plus profonds.

La présidente,

A handwritten signature in black ink that reads "Johanne Côté".

Johanne Côté, HD



Rapport de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre

La directrice générale et secrétaire assume la planification, l'organisation, la direction, la coordination et le contrôle des opérations, des activités et des services du siège social de l'Ordre. À cet égard, elle assure une utilisation efficace et efficiente des ressources

humaines, matérielles et financières de l'Ordre afin de lui permettre d'accomplir sa mission première : la protection du public. Elle soutient les activités de la présidente, du Conseil d'administration, du Comité exécutif et des différents comités de l'OHDQ.

J'ai donc le plaisir de vous présenter ce présent rapport riche en information. Vous réaliserez que l'OHDQ travaille de plus en plus intensément pour assurer la protection du public, et ce, par différents mécanismes et activités, et cela tout en utilisant adéquatement les ressources financières, matérielles et humaines de l'Ordre.

Ressources financières et humaines

Au chapitre des ressources financières, nous vous présentons, pour une quatrième année consécutive, une perte de cent cinquante-six mille huit cent cinquante-neuf (156 859 \$) dollars. Cette perte est toutefois inférieure à celle prévue en début d'année. Depuis le mois de novembre, nous avons revu et analysé en profondeur les activités qui nous occasionnaient des pertes. Nous avons également modifié notre présentation des états financiers afin d'avoir le maximum d'information lors de la prise de décision.

J'attirerais votre attention, plus particulièrement, sur les points suivants :

Nous avons obtenu un résultat de quatre cent quarante mille (440 000 \$) dollars de revenus comparativement à quatre cent soixante-cinq mille (465 000 \$) dollars de dépenses. Il faut noter que par les années passées, nous obtenions environ neuf cents (900) inscriptions aux formations continues, alors qu'en 2008-2009 nous en avons reçu près de trois mille cinq cents (3 500). Des frais supplémentaires ont donc été occasionnés dans plusieurs domaines, dont entre autres : notes de cours, attestations et ressources humaines additionnelles.

Un grand nombre de nos membres paient leurs formations continues et leur inscription au tableau des membres par cartes de crédit. Bien que cette façon de faire nous permette d'économiser du temps/personne, il n'en résulte pas moins qu'elle entraîne une hausse des frais bancaires.

La location d'un serveur à la suite d'un bris majeur de notre serveur a aussi occasionné une hausse des coûts. Cependant, à moyen terme, nous réaliserons des économies. Effectivement, avant nous devions payer à chaque fois que nous avons recours au soutien technique de la firme spécialisée en informatique. Maintenant le nombre d'appels n'a plus d'incidence sur le prix annuel de notre contrat, les frais de service illimité étant inclus.

Les dépenses associées au Bureau du syndic ont connu une baisse d'environ trente mille (30 000 \$) dollars.

Enfin, sur une note positive, nous avons présenté un budget équilibré lors de la dernière réunion du Conseil d'administration, lequel avait lieu à la fin de mars. Nous pouvons donc envisager l'avenir avec optimisme.

Au cours de cette même séance du Conseil d'administration, les administrateurs ont accepté l'ajout d'une employée à temps plein assignée à la formation continue et au suivi des dossiers membres. L'équipe du siège social compte maintenant treize (13) personnes...qui en valent beaucoup plus avec toutes les tâches qu'elles accomplissent quotidiennement. Comme le disait si bien monsieur Henry Ford : *« Se réunir est un début ; rester ensemble est un progrès ; travailler ensemble c'est la réussite. »*

Ressources matérielles

En juin 2008, le siège social changeait d'adresse. Après dix (10) ans dans un immeuble de l'UQAM, nous étions trop à l'étroit et il n'y avait aucune possibilité d'agrandir les locaux. Les administrateurs ont alors mandaté la présidente et moi-même à dénicher un nouvel emplacement. Nous occupons maintenant une superficie plus grande répondant mieux à nos besoins : ce qui facilitera la planification, l'organisation et la croissance de l'OHDQ dans les années à venir.

Dans un autre ordre d'idées, avec l'avènement de la politique de formation continue obligatoire et la déclaration annuelle des formations suivies, l'Ordre a travaillé de concert avec une firme spécialisée en informatique. Nous avons développé une section conviviale dans le dossier membre, permettant à nos membres d'entrer, au fur et à mesure, les formations qu'ils suivent. Ce nouvel outil permettra à nos hygiénistes dentaires de maintenir leur dossier personnel à jour ; leur évitant ainsi d'exécuter cette tâche d'un seul coup à la fin de l'année. Le système informatique de l'OHDQ comptabilise automatiquement dans le dossier membre de chacun, les heures allouées pour les formations offertes par l'Ordre. Encore une fois cette année, nous sommes fiers de l'appui des hygiénistes

dentaires en matière de respect de l'environnement : effectivement presque 50 % des membres se sont inscrits en ligne.

Activités de sensibilisation

Bien que nous ayons adopté un thème commun avec l'Ordre des dentistes, comme le veut la coutume, nous avons réalisé notre propre dépliant d'information s'adressant au public. Fidèles à leurs habitudes, les hygiénistes dentaires ont été nombreux à organiser des activités auprès des gens de leurs régions respectives. En effet, quelque cent soixante (160) projets ont été déployés au Québec. L'OHDO ne pourrait être aussi présent sans le soutien indéfectible de ses membres ; nous leur en sommes profondément reconnaissants.



C'est avec un pincement au cœur que nous avons organisé notre dernier concours de dessin avec la précieuse collaboration des Clubs 4-H du Québec et des Producteurs laitiers du Canada, au printemps dernier. Cette année, plus de mille trois cents (1 300) jeunes ont participé. C'est d'un commun accord que nous avons pris la décision de mettre un terme à cette activité après quatre (4) ans, puisque nous trouvions que ce concours avait atteint ses limites. Nous entretenons toutefois une excellente relation avec les Clubs 4-H. Ces derniers ont d'ailleurs participé activement à notre congrès 2008. Nous apportons la même attention aux liens que nous avons tissés au fil des ans avec les Producteurs Laitiers du Canada. Nous avons grandement apprécié leur deuxième *Journée scientifique* pour les hygiénistes dentaires en santé publique. Nous avons également publié avec fierté le résumé de leur première *Journée scientifique* dans l'édition de janvier de *L'Explorateur*.

Promotion de la profession et de la santé

L'Ordre continue d'orienter ses efforts vers la promotion de la profession en participant aux différentes journées carrières dans les écoles secondaires. La profession exerce toujours un attrait certain, car nous sommes sollicités par les écoles, et cela, très souvent à la demande des jeunes. Bien que la tenue de notre congrès nous ait empêchés cette année de participer aux deux (2) *Salons Education/Formation/Emploi* de Montréal et Québec, nous avons quand même été présents à vingt-huit (28) journées carrières au cours desquelles nous avons sensibilisé plus

de deux mille trois cent vingt et une (2 321) personnes à la profession d'hygiéniste dentaire. De plus, pour une deuxième année consécutive, nous étions au Salon Ma Santé au Complexe Desjardins. Cet événement qui en est à ses débuts, est fort intéressant et il vise à promouvoir les bienfaits d'une bonne santé générale. Notre stand y a connu un immense succès.



Scène nationale

Lors de la réunion annuelle qui avait lieu en septembre 2008, j'ai eu l'honneur d'être nommée présidente de la Fédération des registraires du Canada. La mobilité de la main-d'œuvre d'un océan à l'autre, les provinces qui ont entamé le processus d'autoréglementation, nos rapports interprovinciaux et les nouveaux programmes en hygiène dentaire étaient au cœur de nos préoccupations. Au terme de l'année, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse étaient en bonne voie d'obtenir l'autoréglementation de leur profession. Seuls l'Île-du-Prince-Édouard ainsi que Terre-Neuve et le Labrador doivent maintenant emboîter le pas. Le jour est donc proche où toutes les provinces du Canada seront autoréglementées.

Changement réglementaire

En octobre dernier, la Loi modifiant le *Code des professions* du Québec entrainait en vigueur. Le nouveau *Code* entraîne de nombreux changements, entre autres, en matière d'appellation de certains comités. En conséquence, nous sommes obligés de revoir notre réglementation et d'y apporter les modifications requises dans les meilleurs délais. De plus, le dossier de l'entente sur la mobilité nationale de la main-d'œuvre nous oblige à élaborer un règlement de délivrance de permis/permis.

Rapport de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre (suite)

Conclusion

L'année 2008-2009 aura été marquante sur les plans social, économique et politique. Nous vivons une période d'instabilité économique. Nous avons aussi connu notre lot de campagnes électorales et de grands changements sociétaux, dont bien sûr l'élection du premier homme de couleur comme président des Etats-Unis. Malgré tous ces bouleversements, la profession a encore poursuivi son essor, autant au Canada qu'au Québec. Vous constaterez à la lecture du présent rapport que l'OHDQ n'a pas lésiné sur les efforts pour assurer le succès de tous ses dossiers.

Je ne saurais terminer sans évoquer l'admiration que j'ai pour la profession d'hygiéniste dentaire et l'engagement bénévole de ses membres. Cette implication digne de mention est chose rare et nous pouvons tous en retirer une grande fierté. Je remercie tous les membres des comités qui donnent si généreusement temps et énergie; leur contribution est inestimable.

Je tiens également à mentionner l'apport important des administrateurs pour leur vision de l'Ordre et de la profession. Ils méritent notre gratitude. Un merci spécial à toute l'équipe, sans qui nous n'aurions pu atteindre les objectifs fixés en début d'année. Nous avons même réussi à les surpasser dans plusieurs dossiers. Finalement, un gros merci à madame Côté, la présidente, qui continue à nous insuffler son amour pour la profession et pour son appui à mon égard.

Je conclus avec une citation de John Fitzgerald Kennedy qui résume bien ma pensée: **« L'art de la réussite consiste à savoir s'entourer des meilleurs ».**

La directrice générale et secrétaire,



Dominique Derome, FCMA

Rapport des activités du Conseil d'administration

Réunions régulières	5
Réunion extraordinaire	1
Résolutions	126

Élection à la présidence et composition des comités

Lors de leur première réunion de l'année, soit le 16 mai 2008, les administrateurs ont élu madame Johanne Côté, HD, présidente de l'OHDQ pour un onzième (11^e) mandat consécutif. Ensuite, ils ont procédé à la composition des comités statutaires et autres comités.

Calendrier annuel des réunions et la date de l'assemblée générale annuelle

Au cours de leur première réunion, les administrateurs ont approuvé le calendrier des réunions pour l'année 2008-2009 et ont convenu que l'assemblée générale annuelle des membres se tiendrait le 25 mai 2009.

Gouvernance

Tout au long de la période, les administrateurs ont travaillé avec un conseiller afin d'élaborer un code d'éthique et des politiques de gouvernance. Au cours de leurs travaux, soit en novembre et mars, ils ont adopté les résolutions suivantes :

Adoption de politiques :

- Mandat du Conseil d'administration
- Tâches et rôle des administrateurs
- Code de conduite et d'éthique des administrateurs
- Déclaration annuelle des administrateurs

Activités financières et de gestion

Durant leurs différentes réunions, les administrateurs ont adopté les rapports financiers présentés pour le présent exercice. Par ailleurs, en mars dernier, ils ont adopté le budget pour l'exercice financier 2009-2010 en modifiant les coûts de quelques activités de l'Ordre. De plus, à la suite d'une analyse comparative approfondie, les administrateurs ont décidé de réviser la méthode de calcul utilisée pour le remboursement des frais de transport, d'ajuster les structures salariales de quelques postes et aussi de procéder à l'embauche d'une personne additionnelle afin d'assurer une bonne gestion de la formation continue.

Utilisation de la nouvelle technologie par les hygiénistes dentaires

Les administrateurs ont pris position quant à l'utilisation des nouvelles technologies par les hygiénistes dentaires.

Nomination de la personne déléguée pour le Conseil Interprofessionnel du Québec et le délégué substitut

En mai, les administrateurs ont nommé madame Johanne Côté, HD, présidente, personne déléguée pour le CIQ. Monsieur Marcel Langlois, HD, vice-président, agira à titre de délégué substitut.

Changement dans le mandat de la présidente

Étant donné l'évolution et l'accroissement des dossiers traités par l'OHDQ, les administrateurs ont ajusté le mandat de la présidente en décidant que celui-ci devait s'accomplir sur une période de cinq (5) jours/semaine, lors de leur réunion régulière du mois de septembre.

Adoption des plans d'action 2008-2009

Lors de la réunion du mois de septembre, le Conseil d'administration a entériné le plan d'action 2008-2009 en lien avec la planification stratégique 2008-2011.

Politique de formation continue

Tout au long de la période, les administrateurs ont délibéré et ont finalement déterminé des nombres d'heures reconnus pour certaines activités accomplies par nos membres. Voici un bref aperçu des activités en question :

- Rédaction d'articles scientifiques
- Préparation d'une conférence structurée
- Projet de recherche
- Participation à une visite de l'agrément dentaire dans un collège
- Préparation à l'examen de la certification nationale

Changement de nom sur le permis d'exercice

Au cours de la période, les administrateurs ont accepté six (6) changements de nom, sur demande des membres, sur leur permis d'exercice.

Rapport des activités du Conseil d'administration (suite)

Dénomination des salles de conférence

À la suite du déménagement du siège social, les administrateurs ont convenu de dénommer les trois (3) salles de conférence en l'honneur des pionnières de la profession. Les salles sont donc maintenant connues comme :

- Salles Esther Wilkins I et II
- Salle Sylvie de Grandmont

Document d'information sur le contrôle des infections en médecine dentaire

Lors de la séance du mois de novembre, le Conseil d'administration a adopté le nouveau document d'information sur le contrôle des infections en partenariat avec l'Ordre des dentistes du Québec.

Ajout d'une valeur dans les valeurs prônées par l'Ordre et la profession

En aval des travaux sur la gouvernance, les administrateurs ont conclu qu'ils devaient ajouter une nouvelle valeur soit celle du RESPECT. Cette valeur a toujours été préconisée et on se devait de l'écrire clairement.

Adoption des thèmes à venir pour le magazine scientifique *L'Explorateur*

Les administrateurs ont accepté les recommandations du Comité des publications pour les thèmes à venir d'octobre 2009 à juillet 2010.

Assurance responsabilité professionnelle des membres

En janvier les administrateurs ont décidé de reconduire le contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour les membres pour une période de cinq (5) ans avec La Capitale, assurances générales.

Amendement au règlement du Comité d'inspection professionnelle

Après réflexion, les membres ont décidé d'amender le règlement du Comité d'inspection professionnelle afin de permettre à un hygiéniste dentaire membre du Conseil d'administration de siéger à ce comité.

Contribution financière pour le Centre d'excellence

Les administrateurs ont décidé d'octroyer, pour une deuxième année consécutive, une contribution financière au Centre d'excellence dans le contexte du projet d'accessibilité des soins aux personnes à mobilité réduite.

Financement de la Commission de l'agrément dentaire du Canada

Les administrateurs ont entériné la recommandation de la Commission de l'agrément dentaire du Canada (CADC) quant à la contribution annuelle. Cette contribution nationale pour 2009 a été fixée à quatre dollars et quatorze cents (4,14 \$) par hygiéniste dentaire. De plus, les administrateurs ont eu à se prononcer sur différents sujets, dont les amendements proposés à certaines exigences d'agrément des programmes d'hygiène dentaire.

Nomination des scrutateurs pour les élections

Conformément à l'article 93b) du *Code des professions du Québec* et au règlement des hygiénistes dentaires à la section II, point 6, le Conseil d'administration a procédé à la nomination de trois (3) scrutateurs et d'un (1) scrutateur suppléant.

Pratique illégale et usurpation du titre

Durant la période financière les administrateurs ont autorisé la syndique, madame Louise Hébert, à procéder à des enquêtes pour de la pratique illégale ainsi que pour usurpation du titre. Dans les dossiers où il y avait une preuve concluante, ils ont autorisé la syndique soit à perquisitionner et ultérieurement déposer une plainte pénale, soit déposer une plainte pénale sans perquisition.

Établissement de la cotisation annuelle

Au cours de leur réunion du mois de mars 2009, les administrateurs ont convenu de ne pas augmenter la cotisation annuelle pour l'année 2010-2011. La cotisation régulière pour 2010-2011 sera donc de trois cent quarante-cinq dollars (345 \$) et de 50 % de cette somme, soit cent soixante-douze dollars et cinquante cents (172,50 \$), pour les nouveaux diplômés. En plus, les administrateurs ont décidé de maintenir la cotisation réduite pour les retours de congé de maternité ou de maladie prolongée comme suit:

- 345 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} avril et le 31 juillet ;
- 285 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} août et le 30 novembre ;
- 240 \$ lorsque la réinscription a lieu entre le 1^{er} décembre et le 31 mars.

Rapport des activités du Comité exécutif

Réunions régulières	8
Réunion extraordinaire	1
Résolutions	165

Voici un bref aperçu de leurs recommandations :

Mise à jour du tableau des membres

Le Comité exécutif s'est vu dans l'obligation de radier trois cent neuf (309) membres du tableau des membres puisque ceux-ci n'avaient pas versé leur cotisation annuelle, et ce, conformément aux exigences du deuxième paragraphe de l'article 46 du *Code des professions du Québec*. Le comité a également procédé à la radiation d'un membre qui ne voulait pas renouveler son permis temporaire, à la demande dudit membre.

Registre du lobbyisme

Les membres du Comité exécutif ont autorisé madame Johanne Côté, HD, présidente à s'enregistrer au registre de lobbyisme.

Imposition d'un stage de perfectionnement aux membres revenant à la pratique de la profession après une absence de cinq (5) ans et plus

Nombre de membres devant effectuer un stage de perfectionnement d'une durée variant entre trente (30) et deux cent vingt-cinq (225) heures	13
Augmentation du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	1
Diminutions du nombre d'heures suite à une recommandation du maître de stage	4
Limitation d'exercice d'un membre jusqu'à réussite du stage	1
Prolongations du délai pour compléter les formations imposées	2
Fermetures de dossiers suite à la réussite du stage	11

Recommandations du Comité d'équivalence visant à reconnaître ou à ne pas reconnaître une équivalence de diplôme ou de formation

Reconnaisances de diplôme ou de formation	17
Non-reconnaisances de diplôme ou de formation	110
Fermetures de dossiers	42

Rapport des activités du Comité exécutif (suite)

Commandites pour des projets de promotion de la profession ou de sensibilisation par des hygiénistes dentaires

Au cours de la période, les administrateurs ont octroyé des commandites d'une valeur variant entre deux cent cinquante (250 \$) à cinq cents dollars (500 \$) à cinq (5) groupes d'hygiénistes dentaires pour différents projets. De plus, comme par les années passées l'OHDQ a offert une contribution financière au Colloque de santé dentaire publique.

Politique de placements

Les membres du Comité exécutif ont procédé à la révision et à l'adoption de la politique de placements pour l'année 2008-2009.

Serveur informatique

Suite à un bris majeur du serveur de l'Ordre, les membres du Comité exécutif ont décidé d'octroyer un contrat de location pour une période de trente-six (36) mois à une firme informatique pour la location d'un serveur, incluant le service.



Rapport des admissions

Portrait général

Nombre de membres au 31 mars 2008	4 551
Nombre de réinscriptions au tableau au cours de l'exercice	250
Nombre de délivrances de permis selon l'article 184	252
Nombre de délivrance de permis selon équivalence de diplôme	1
Nombre de délivrances de permis selon équivalence de formation	16
Nombre de radiations au tableau au cours de l'exercice, en vertu de l'article 85.3	318
Nombre de radiations à la demande des membres	1
Décès	0
Nombre de membres inscrits au 31 mars 2009	4 751

Les quatre mille sept cent cinquante et un (4 751) membres en règle que compte l'OHDQ en date du 31 mars 2009 se répartissent dans les catégories suivantes :

- Quatre mille sept cent quarante-cinq (4 745) membres actifs
- Six (6) membres à vie

Répartition régionale des membres

	Membres par région
1 Bas-Saint-Laurent	71
2 Saguenay-Lac-Saint-Jean	205
3 Capitale-Nationale	491
4 Mauricie	223
5 Estrie	140
6 Montréal	745
7 Outaouais	242
8 Abitibi-Témiscamingue	68
9 Côte-Nord	50
10 Nord-du-Québec	15
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	30
12 Chaudière-Appalaches	221
13 Laval	229
14 Lanaudière	307
15 Laurentides	324
16 Montérégie	1 167
17 Centre-du-Québec	160
Autre	63

Total: 4751

Répartition des membres selon leur sexe

Femmes	4 667
Hommes	84

L'Ordre offre aux étudiants de devenir abonnés-étudiants. Ce qui leur permet de recevoir *L'Explorateur* et le *Mots d'Ordre* ainsi que de participer aux formations continues offertes par l'OHDQ.

Collèges/Cégeps	Nombre d'abonnés étudiants
De Chicoutimi	74
Édouard-Montpetit	11
François-Xavier-Garneau	19
John Abbott	37
De Maisonneuve	22
De l'Outaouais	46
De Saint-Hyacinthe	9
De Trois-Rivières	7
Total:	225

Cotisation 2008-2009

Pour l'exercice 2008-2009, les montants de la cotisation, selon les catégories, se répartissent comme suit :

Membres actifs	280 \$
Nouveau diplômé	140 \$
Membre à vie	Nil
Cotisation supplémentaire	Nil

Les membres doivent effectuer leur paiement au plus tard le 31 mars de chaque année.

Assurance responsabilité professionnelle des membres

L'Ordre contracte annuellement une assurance responsabilité professionnelle pour ses membres.

Assurés	Tous les membres et anciens membres
Limite par sinistre et par assuré	1 000 000 \$
Limite par période d'assurance par assuré pour l'ensemble des sinistres	1 000 000 \$

L'ordre ne possède pas de fonds d'indemnisation.

Rapport des admissions (suite)

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
Reçues	257
Acceptées	252
Refusées	5

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors-Québec aux fins d'une délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
Reçue	1
Acceptée	1
Refusée	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis au fin de la délivrance d'un permis et s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
Reçues	16
Acceptées	16
Refusée	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Activités relatives à la **délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux**

Nombre de demandes de permis temporaires reçues en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	8
--	---

Nombre de demandes de permis temporaires acceptées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	7
---	---

Nombre de demandes temporaires refusées en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0
--	---

Nombre de demandes temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1
--	---

Nombre de membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant un permis temporaire	1
--	---

Nombre de permis temporaire restrictif Nombre de permis de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement concernant l'émission de permis temporaire restrictif, ni de permis de spécialiste et ni d'autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec. Par ailleurs, aucune autorisation spéciale n'a été octroyée par les administrateurs.

Comité d'équivalence

Le Comité d'équivalence a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalences, conformément aux normes réglementaires établies et en vigueur, et de formuler des recommandations au Comité exécutif.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance de permis

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors-Québec

	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	10	0	9	0	1
Hors du Canada	1	0	1	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec **10**

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada					
Hors du Canada	121	0	100	0	21

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis **100**

Comité d'équivalence (suite)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence du diplôme et de la formation acquis hors-Québec acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	Au Canada	Hors du Canada
Cours		
Stages		
Examens		
Cours et stages	9	101
Stages et examens		
Cours et examens		
Cours, stages et examens		
Autres		

Depuis 2007, l'**OHDQ** travaille en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec afin de favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

Pour atteindre ce but, l'**OHDQ** a élaboré des sessions d'accompagnement afin d'informer les personnes formées à l'étranger qui ne sont pas des hygiénistes dentaires. L'objectif de ces sessions est de présenter la profession d'hygiéniste dentaire, ses particularités, sa réglementation, le système professionnel québécois ainsi que la procédure à suivre pour déposer une demande de reconnaissance.

Au cours de l'année, l'Ordre a offert cinq (5) sessions d'accompagnement. C'est donc dire qu'environ cent cinquante (150) personnes formées à l'étranger ont été rencontrées.

Dans un deuxième temps, toujours en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, l'Ordre a travaillé de concert avec un collègue offrant la formation afin de développer des outils de reconnaissances des acquis et de s'assurer de la mise en

œuvre d'une formation d'appoint en techniques d'hygiène dentaire d'une durée de six cent cinq (605) heures. Ces outils ainsi que le programme de formation d'appoint seront ultérieurement transmis aux collèges désirant participer. Un premier groupe de vingt-cinq (25) personnes formées à l'étranger a débuté le processus de la reconnaissance des acquis ainsi que la formation d'appoint au Collège de Maisonneuve au début de février.

En conclusion, l'Ordre est soucieux d'améliorer sans cesse ses mécanismes d'intégration de la clientèle immigrante. Le bilan de cette année en est la preuve!

Le comité est composé entre autres des personnes suivantes :

Linda Douville, HD
Jocelyne Long, HD
Maryse Quesnel, HD
Dominique Derome, FCMA, personne-ressource

Comité d'inspection professionnelle

Nombre de réunions	7
Recommandations	56
Visites d'inspection professionnelle selon le programme de surveillance générale	412
Visite portant sur la compétence professionnelle d'un membre	0
Nombre de rapport portant sur la compétence professionnelle d'un membre	0
Dossier transmis au bureau de syndic	1

Programme de surveillance générale 2008-2009

Le programme de surveillance générale 2008-2009 a été adopté par les administrateurs du Conseil d'administration en novembre 2007 et publié à l'intention des membres dans le *Mots d'Ordre* de mars 2008 comme suit :

I - Mandat du Comité d'inspection professionnelle

- Surveiller l'exercice de la profession par les membres suivant un programme de surveillance générale adopté par le Conseil d'administration.
- Mettre en application de façon uniforme ce programme de surveillance générale qui vise à contribuer au développement professionnel des membres de l'OHDQ.

II - Valeurs et objectifs du comité

- La protection du public par le maintien d'un haut niveau d'éthique et de professionnalisme des membres de l'Ordre.
- Une approche humaine et valorisante par une méthodologie d'appréciation équitable et valorisante, basée sur l'amélioration continue des pratiques propres aux membres.

III - Objectifs généraux

- Assurer la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres; en application du programme de surveillance générale déterminé et par inspection particulière de la compétence, le cas échéant;
- Assurer le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres;
- Favoriser chez le membre une bonne compréhension du rôle, des devoirs et des obligations d'un professionnel et une bonne maîtrise des lois et règlements qui régissent sa profession;
- Identifier les membres en difficulté et formuler des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant;
- Suggérer des outils ou des programmes de formation continue et professionnelle visant à corriger les déficiences observées.

IV - Objectifs spécifiques

- Offrir au membre visité des moyens de comprendre l'importance de son rôle et de sa compétence pour une meilleure protection du public;
- Élaborer des programmes de surveillance de façon à ce que chaque membre fasse l'objet d'une visite de surveillance générale à tous les cinq (5) ans;
- Effectuer la vérification professionnelle de tout membre dont le retour à la profession s'effectue après une absence de cinq (5) ans ou plus, et ce, au cours de l'année qui suit son retour à la pratique;
- Développer des outils permettant l'autoappréciation et le développement professionnel du membre.

V - Critères de sélection des membres à visiter

- Détenir un permis de port de titre depuis plus de deux (2) ans;
- Avoir reçu sa dernière visite de vérification professionnelle il y a cinq (5) ans.
- Effectuer un retour à la profession après une absence de cinq (5) ans ou plus.

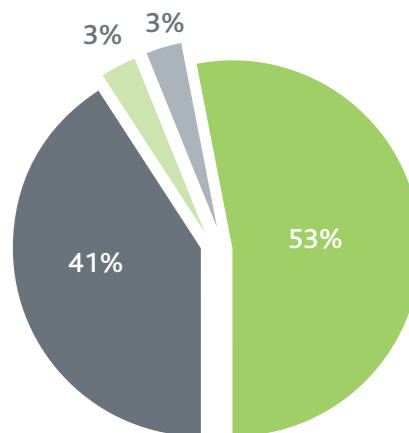
VI - Méthode de sélection

- Par région, selon le code postal.

Réalisations

Au cours du dernier exercice, quatre cent douze (412) visites de vérification professionnelle ont été effectuées. Tous les membres visités ont reçu trois questionnaires préparatoires et chacun des questionnaires a été retourné au Comité d'inspection professionnelle. Un rapport de vérification a été acheminé à chaque membre visité.

Synthèse des recommandations du comité



Comité d'inspection professionnelle (suite)

Au cours de ses réunions, le Comité d'inspection professionnelle a formulé cinquante-six (56) recommandations. À chacune des réunions du Conseil d'administration, le Comité d'inspection professionnelle a fait état du constat des visites effectuées, des résultats, ainsi que des suivis requis.

Treize (13) membres assumaient pleinement leur statut de professionnel et dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon exceptionnelle, en tout temps.

Deux cent dix huit (218) membres assumaient consciencieusement leur statut de professionnel et dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués de façon remarquable, en situation de travail.

Cent soixante dix (170) membres assumaient l'importance de leur rôle pour une meilleure protection du public et dont l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés et appliqués en situation de travail.

Onze (11) membres dont la protection du public, l'éthique professionnelle et le maintien des compétences étaient observés mais présentaient certaines faiblesses.

Membre ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic

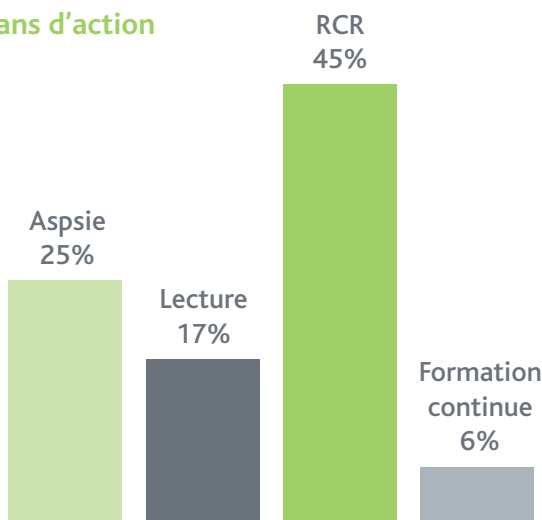
En application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26), un membre a fait l'objet d'une information au bureau du syndic. Le dossier professionnel de ce membre a été transmis au bureau du syndic pour entrave au Comité d'inspection professionnelle dans l'exercice de ses fonctions, en vertu de l'article 50 du Code de déontologie de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** et de l'article 114 du *Code des professions*.

Composition du comité :

Caroline Lavoie, HD, présidente
Denyse Brouillard, HD
Véronique Dionne, HD
Judith Frisko, HD, jusqu'en novembre 2008
Geneviève Gagné, HD
Agathe Bergeron, HD, secrétaire du comité et responsable de l'inspection professionnelle
Carolle Bujold, HD, inspectrice

Modifications dans les mesures d'asepsie	104
Comptes rendus de lecture	70
Formations RCR	185
Formations continues liées au secteur d'activité	25
Stage de perfectionnement	0
Limitation d'exercice	0

Plans d'action



Comité de la formation des hygiénistes dentaires

En vertu du règlement sur le Comité de la formation des hygiénistes dentaires, entré en vigueur le 18 septembre 1997, un Comité de la formation a été institué au sein de l'OHDQ. Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir du Québec, les questions relatives à la qualité de la formation des hygiénistes dentaires.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité a tenu une (1) réunion.

Les membres ont profité de l'occasion pour discuter de la mobilité de la main-d'œuvre et des différentes ententes de mobilité (Accord sur le commerce intérieur, ententes Québec/Ontario et France/Québec). Il fut également question de l'accroissement des écoles non accréditées dans les autres provinces et finalement de la politique de formation continue obligatoire.

Le comité n'a émis aucun avis lors de cette rencontre.

Composition du comité :

Manon Campagna, HD, membre représentant l'OHDQ, présidente du comité.

Diane Beauregard, HD, membre représentant l'OHDQ.

Francine Trudeau, HD, membre représentant la Fédération des cégeps.

Ginette Sheehy, membre représentant la Fédération des cégeps.

Louise Brunelle, membre représentant le ministère de l'Éducation, du Sport et du Loisir.

Dominique Derome, FCMA, secrétaire du comité.

Comité de formation continue et professionnelle (CFCP)

Le mandat du Comité de la formation continue et professionnelle (CFCP) voit à la programmation des formations qui sont offertes aux hygiénistes dentaires, et ce, pour toute la province. Les hygiénistes dentaires de ce comité participent également à plusieurs volets de l'organisation du congrès, dont entre autres, au choix des conférenciers.

Nombre de réunions	8
Recommandations	10

Étant donné l'entrée en vigueur de la politique de formation continue obligatoire pour les membres, le CFCP s'est assuré d'offrir aux hygiénistes dentaires qui doivent maintenant accumuler plus de vingt (20) heures de formation continue par année, un calendrier bien étoffé avec des formations des plus intéressantes.

Les résultats ci-dessous prouvent que nos objectifs ont été atteints.

Durant cet exercice, l'OHDQ a offert onze (11) différentes activités de formation continue.

Comité de formation continue et professionnelle (CFCP) (suite)

Titre de l'activité facultative de formation continue	Nombre de régions	Nombre d'heures	Nombre de participants
Congrès 2008 de l'OHDQ	1	10	600
Diagnostic précoce des malocclusions et mise à jour des connaissances en orthodontie	7	5	828
Femmes et santé: La femme de 40 ans et plus, une perspective de santé globale et de santé buccale!	1	3	25
Femmes et santé : La femme de 40 ans et plus, une perspective de santé globale et de santé buccale ! et Le blanchiment sans souci: tout sur les techniques de jour, de nuit et de bureau	2	6	32
Formation RCR – Cardio-secours adultes-enfants / DEA	8	4	446
La fragilité des personnes âgées et prévention	2	6	82
Le tabac, le cannabis et le point sur les interactions pharmacologiques	6	6	294
Les dentifrices et les rince-bouche... quoi de neuf en 2009!	2	6	368
Les nouvelles technologies en dentisterie	4	6	525
Traitement vs prévention: nouvelles perspectives sur les affections buccodentaires courantes	2	3	188
Women's wellness – the 40-year-old female client a different perspective: talking about general and oral health	1	3	94

TOTAL DES PARTICIPANTS : 3 482

Cette année, le quinzième (15^e) congrès de l'OHDQ eut lieu dans la région de Charlevoix, au Fairmont Le Manoir Richelieu, sous le thème « *Ma profession, j'en fais ma passion!* ». Cet événement réunissant six cents (600) hygiénistes dentaires, une cinquantaine d'exposants et une vingtaine de conférenciers connut un réel triomphe. De plus, un concours d'affiche, une nouveauté cette année, a également été couronné d'un vif succès. Les membres du CFCP, fiers de cette réussite, travaillent maintenant au programme scientifique du congrès 2010, lequel se tiendra à Québec au Centre des congrès. Nous pourrions ainsi accueillir davantage de participants. C'est donc un rendez-vous!

Composition du comité :

Christiane Levesque, HD
 Nadia St-Georges, HD
 Christine Thibault, HD, B.Sc.
 Agathe Bergeron, HD
 Karyne Bédard, secrétaire du comité



Rapport du bureau du syndic

Mandat :

Tel qu'accordé par le *Code des professions du Québec* le syndic peut :

- Faire enquête suite à une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116 du *Code des professions du Québec*.
- Faire enquête sur toutes les plaintes logées contre des personnes autres que des hygiénistes dentaires qui exercent illégalement la profession d'hygiéniste dentaire en posant des actes de médecine dentaire délégués à ces derniers (article 189 du *Code des professions*).
- Faire enquête sur toutes les plaintes logées contre des personnes qui usurpent le titre d'hygiéniste dentaire (article 189 du *Code des professions*).
- Proposer la conciliation à la personne qui a demandé la tenue d'une enquête et au professionnel concerné si le syndic estime que les faits allégués au soutien de la demande de la tenue de l'enquête peuvent faire l'objet d'un règlement (article 123.6 du *Code des professions*).

Nombre de dossiers ouverts	6
Nombre total de membres visés	5
Nombre de décisions de porter plainte	0
Nombre de décisions de ne pas porter plainte	3
Nombre de dossiers réglés par la conciliation du syndic	2
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	3

De plus, il a été vérifié que les personnes non inscrites au tableau des membres de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** au 1^{er} avril 2008 n'exerçaient plus la profession d'hygiéniste dentaire.

Au cours du présent exercice, la syndique a participé aux activités du Forum des syndicats et a agi comme membre du Comité organisateur du deuxième Colloque du Forum des syndicats tenu le 19 février 2009, à Montréal.

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation du titre

Nombre d'enquêtes complétées sur l'exercice illégal	12
---	----

Nombre d'enquêtes complétées sur l'usurpation de titre	4
--	---

Nombre d'enquêtes complétées sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre	2
--	---

Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	6
---	---

Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'usurpation de titre	1
--	---

Nombre de poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre	2
--	---

Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal acquittant l'intimé	0
---	---

Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal déclarant l'intimé coupable	7
---	---

Nombre de jugements rendus portant sur l'usurpation de titre acquittant l'intimé	0
--	---

Nombre de jugements rendus portant sur l'usurpation de titre déclarant l'intimé coupable	1
--	---

Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre acquittant l'intimé	0
--	---

Nombre de jugements rendus portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre déclarant l'intimé coupable	0
--	---

Montant total des amendes imposées	20 700 \$
------------------------------------	-----------

Composition :

Louise Hébert, HD, syndique
Ginette Garceau, HD, syndique adjointe

Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Bien que l'OHDQ possède un règlement concernant la conciliation, il n'est pas mis en application: l'hygiéniste dentaire ne facturant pas directement le client.

Comité de révision

Nombre de réunions du comité	1
Nombre de demande d'avis reçue	1
Nombre de demande présentée hors délai	0
Nombre d'avis concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	1
Nombre d'avis suggérant à la syndique ou syndique adjointe ou correspondant de compléter son enquête	0
Nombre d'avis suggérant à la syndique de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0
Nombre d'avis qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	0

Composition du comité :

Julie Drolet, HD
Martine Paré, HD
Francine Boivin, dt.p. MAP, administratrice nommée
Abeldellatif Chouky, MBA, administrateur nommé
Sylvie Hertrich, administratrice nommée

Conseil de discipline

En vertu de l'article 116 du *Code des professions du Québec*, le Conseil de discipline a pour mandat de juger toute plainte formulée à l'encontre d'un membre pour une infraction commise vis-à-vis des dispositions du *Code des professions*, de la loi constituant son Ordre ou des règlements adoptés conformément au Code ou à cette loi.

Trois (3) plaintes avaient été déposées devant le Conseil de discipline le 22 janvier 2001. Au cours de l'exercice précédent, les décisions concernant ces plaintes et leurs sanctions ont été rendues et les trois (3) intimés ont porté ces décisions en appel auprès du Tribunal des professions. Au cours de l'année, le Tribunal des professions a rendu sa décision et les intimés ont décidé de porter en appel cette décision.

Nombre d'audience du Conseil de discipline	0
Nombre de plainte portée devant le Conseil	0
Nombre de décision rendue par le Tribunal des professions	1

Composition du comité :

Simon Venne, avocat, président
Louise Bourassa, HD, membre
Jody Granbois, HD, membre
Marc Johnson, HD, membre
Hélène St-Cyr, HD, membre
Carole Trahan, HD, membre
Lyne Trottier, HD, membre
Dominique Derome, FCMA, secrétaire

Comité des bourses

Le Comité des bourses veille à l'application du programme des bourses et exécute tout mandat spécifié par le Conseil d'administration à cet effet.

Par son programme de bourses, l'**OHDQ** désire reconnaître, valoriser et encourager les hygiénistes dentaires tout comme les étudiants en techniques d'hygiène dentaire qui se surpassent dans l'exercice de leurs fonctions en contribuant à l'épanouissement et au développement de la profession.

Pour arriver à cette reconnaissance, les trois (3) catégories suivantes se partageaient le programme des bourses pour l'exercice 2008-2009:

1. Méritas institutionnel

Par cette bourse, l'**OHDQ** honore les meilleures réussites scolaires en techniques d'hygiène dentaire au Québec.

2. Prix Racine

En octroyant cette bourse, l'**OHDQ** vise à encourager les hygiénistes dentaires à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques dans *L'Explorateur*, le magazine de l'Ordre.

3. Bourse de la relève

Cette bourse est offerte à tous les abonnés-étudiants de l'**OHDQ** inscrits au cours de techniques en hygiène dentaire.

Celle-ci est remise à un étudiant de chacun des cycles s'étant démarqué par son texte répondant à la question touchant son année respective de cours tout en satisfaisant les critères établis par les membres du Comité des bourses.

Lauréats 2008-2009

Méritas institutionnel

Le comité s'est réuni au cours du dernier exercice et a déterminé les lauréats du **Méritas institutionnel** par la compilation des moyennes de la formation spécifique des finissants des huit (8) collèges au terme de leurs études. Les lauréats de l'exercice 2008-2009 sont:

Cégep de Chicoutimi:
Madame Jessica Belley

Collège de Maisonneuve:
Madame Claudia Galipeault

Collège Édouard-Montpetit:
Madame Cathy Voyer

Collège François-Xavier-Garneau:
Madame Marie-Ève Boudreault

Cégep John Abbott:
Madame Chana Fellig

Cégep de l'Outaouais:
Monsieur Rachid Azzouzi

Cégep de Saint-Hyacinthe:
Madame Marilène Richard Authier

Cégep de Trois-Rivières:
Madame Annie Béliveau-Courchesne

Le comité a procédé à un tirage au sort parmi ces lauréats afin de déterminer la personne gagnante. Le hasard a favorisé madame Claudia Galipeault, HD, diplômée du Collège de Maisonneuve. À titre de gagnante pour l'exercice 2008-2009, madame Galipeault a reçu une bourse de cinq cents dollars (500 \$).

L'Ordre est fier de souligner l'excellence des finissants au sein de notre profession et félicite chaleureusement tous les lauréats pour l'obtention de cette distinction. Le nom de chacun des lauréats figure sur une plaque commémorative, laquelle est affichée au tableau d'honneur de leur collège.

Prix Racine

Le comité a décerné le **Prix Racine** à madame Brigitte Arends, HD, pour son article « Les allergies – Partie II » publié dans l'édition de janvier 2008 du magazine *L'Explorateur*. madame Arends a obtenu un forfait santé d'une valeur de sept cents dollars (700 \$).

La contribution des hygiénistes dentaires à ce concours est précieuse car elle apporte un soutien important à la renommée et au rayonnement de la profession. Nos sincères félicitations à madame Arends pour la qualité de son article et les efforts qu'elle a déployés aux fins d'actualiser les connaissances de ses collègues.

Bourse de la relève

À la suite d'une évaluation de tous les textes reçus et avec des critères clairement établis, le Comité des bourses a décerné le prix de la **Bourse de la relève** comme suit:

- 1^{re} année: **Madame Keltoum Benmessaoud**
Collège Édouard-Montpetit
- 2^e année: **Madame Michelle Vallières**
Cégep de Saint-Hyacinthe
- 3^e année: **Madame Diana Tuc**
Cégep de Saint-Hyacinthe

Comité des bourses (suite)

Une bourse de cinq cents dollars (500 \$), offerte par la compagnie Oral-B, a été remise à chaque gagnante. De plus, chacune d'elles a vu son texte publié dans l'édition de janvier 2009 du magazine *L'Explorateur*.

Félicitations à tous!

Composition du comité :

Johanne Côté, HD, présidente
Josée Desgagné, HD, administratrice
Maryse Lessard, HD, administratrice
Jessica Nadon, HD, administratrice
Abdellatif Chouky, MBA, administrateur nommé
Dominique Derome, FCMA, directrice générale
et secrétaire – personne-ressource

Comité des publications

Le mandat du Comité des publications est de favoriser le maintien et l'amélioration de la compétence professionnelle des membres de l'OHDQ. Pour y parvenir, le comité voit à :

- La réalisation du magazine scientifique *L'Explorateur* comme véhicule d'information à vocation scientifique, selon les règles et normes établies par le Conseil d'administration.
- L'exécution de tout autre mandat spécifié par le Conseil d'administration

À cette fin, le Comité des publications a tenu sept (7) réunions au cours de l'exercice 2008-2009. Ces réunions ont rendu possible la publication de quatre (4) numéros traitant des thèmes suivants :

- L'usure dentaire
- L'air, essentiel mais parfois nuisible
- Le sucre, sous toutes ses formes
- L'enfance et le début de bonnes habitudes

Composition du comité :

Caroline Boudreault, HD
Chantal Carrier, HD
Martine Plante, HD
Karyne Bédard, secrétaire du comité



Rapport du vérificateur

Aux membres de
ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de l'**ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



FRANÇOIS MÉNARD, C.A., FCMA, M.Fisc.
Par François Ménard, CA, auditeur

Laval, le 14 mai 2009

Résultats

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
PRODUITS			
Cotisations des membres actifs	1 199 500 \$	1 183 560 \$	1 080 935 \$
Cotisations des membres nouveaux diplômés	37 000	39 760	34 715
Abonnements des étudiants	6 400	7 410	6 990
Droits d'admission	41 200	44 385	28 290
Droits de réadmission	82 200	92 080	77 795
Droits d'équivalence	9 000	25 000	10 125
Formation continue	12 000	196 823	40 863
Congrès	206 600	242 567	---
Commandites	1 500	3 000	2 750
Publications	95 400	84 804	111 996
Placements	36 400	38 879	51 569
Subvention	---	63 868	20 307
Divers	<u>46 000</u>	<u>51 909</u>	<u>42 347</u>
	<u>1 773 200</u>	<u>2 074 045</u>	<u>1 508 682</u>
CHARGES			
Administration générale (Annexe 1)	1 123 400	1 140 000	1 032 249
Conseil d'administration (Annexe 2)	39 600	37 621	34 612
Comité exécutif (Annexe 3)	11 300	8 338	10 449
Comité d'inspection professionnelle (Annexe 4)	138 200	133 630	127 772
Comité de la formation (Annexe 5)	500	---	---
Comité de formation continue (Annexe 6)	277 600	464 810	42 324
Comité des équivalences (Annexe 7)	3 500	5 644	3 405
Comité des publications (Annexe 8)	118 800	104 799	110 585
Plan stratégique (Annexe 9)	179 300	256 295	210 438
Conseil de discipline et bureau du syndic (Annexe 10)	<u>108 700</u>	<u>79 767</u>	<u>121 720</u>
	<u>2 000 900</u>	<u>2 230 904</u>	<u>1 693 554</u>
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	<u>(227 700) \$</u>	<u>(156 859) \$</u>	<u>(184 872) \$</u>

Évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>Surplus affectés aux immobilisations</u>	<u>Surplus non affectés</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	44 669 \$	741 596 \$	786 265 \$	971 137 \$
Excédent des charges sur les produits	(82 200)	(74 659)	(156 859)	(184 872)
Investissements en immobilisations	<u>60 464</u>	<u>(60 464)</u>	---	---
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>22 933 \$</u>	<u>606 473 \$</u>	<u>629 406 \$</u>	<u>786 265 \$</u>

Bilan 31 mars 2009

Exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	845 058 \$	615 482 \$
Placements temporaires, 1%, échéant 2010	50 000	50 023
Débiteurs	231 354	72 842
Intérêts à recevoir	14 039	12 115
Frais imputables au prochain exercice	<u>78 114</u>	<u>134 850</u>
	<u>1 218 565</u>	<u>885 312</u>
PLACEMENTS (note 5)	1 292 611	1 397 247
IMMOBILISATIONS (note 6)	<u>22 933</u>	<u>44 669</u>
	<u>2 534 109 \$</u>	<u>2 327 228 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	158 849 \$	184 838 \$
Revenus reportés	1 745 854	1 356 125
	1 904 703	1 540 963
SURPLUS CUMULÉS		
SURPLUS AFFECTÉS AUX IMMOBILISATIONS	22 933	44 669
SURPLUS NON AFFECTÉS	<u>606 473</u>	<u>741 596</u>
	<u>629 406</u>	<u>786 265</u>
	<u>2 534 109 \$</u>	<u>2 327 228 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateurs

Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	(156 859) \$	(184 872) \$
Éléments hors liquidités		
Amortissement des immobilisations	<u>82 200</u> (74 659)	<u>85 761</u> (99 111)
Variation des éléments du fonds de roulement ne constituant pas des liquidités		
Débiteurs	(158 512)	5 810
Intérêts à recevoir	(1 924)	(6 142)
Frais imputables au prochain exercice	56 736	(54 834)
Créditeurs	(25 989)	60 264
Revenus reportés	<u>389 729</u>	<u>383 922</u>
	<u>260 040</u>	<u>389 020</u>
	<u>185 381</u>	<u>289 909</u>
INVESTISSEMENT		
Variation des placements	104 636	(471 111)
Acquisition d'immobilisations	<u>(60 464)</u>	<u>(46 870)</u>
	44 172	(517 981)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	229 553	(228 072)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	<u>665 505</u>	<u>893 577</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN(note 8)		
	<u><u>895 058</u></u> \$	<u><u>665 505</u></u> \$

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre est constitué en vertu du *Code des professions*, sanctionné par l'Assemblée Nationale du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'**Ordre des hygiénistes dentaires du Québec** sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés.

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, l'Ordre appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés concernant les instruments financiers suite à la publication des chapitres 3862, Instruments financiers – informations à fournir et 3863 Instruments financiers – présentation. La direction considère que ces modifications n'auront pas une incidence significative sur ses états financiers.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur marchande.



4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de la ligne droite aux taux suivants:

	TAUX
Mobilier de bureau	20%
Informatique	33%

Comptabilisation des produits

Les cotisations encaissées sont imputées aux revenus de l'exercice pour lequel celles-ci sont versées. Les sommes encaissées relatives aux exercices à venir sont considérées comme des revenus reportés.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Composition des liquidités

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, les liquidités comprennent les espèces et quasi-espèces qui ne sont grevées d'aucune affectation. Les espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à vue. Les quasi-espèces comprennent les placements détenus pour faire face aux engagements de trésorerie à court terme mais non ceux détenus à des fins d'investissement; d'une façon plus précise, elles comprennent les placements dont la valeur ne risque pas de changer d'une façon significative. Aucun placement détenu sous forme d'actions n'est inclus dans les quasi-espèces.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Apports reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces rapports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par l'organisme. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse et placements temporaires
Débiteurs et intérêts à recevoir
Placements
Créditeurs

Détenus à des fins de transactions
Prêts et créances
Prêts et créances
Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont comptabilisés en diminution de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

L'organisme utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater le produit ou la charge d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activités. Pour ce qui est des créances, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

5. PLACEMENTS

Les placements sont constitués d'obligations cotées en bourse. La valeur marchande est de 1 342 354 \$ au 31 mars 2009 (1 428 844 \$ au 31 mars 2008). Les obligations cotées en bourse portent intérêts à des taux variant de 3.90 % à 6.25 %, échéance variant entre 2009 et 2015.

6. IMMOBILISATIONS

			<u>2009</u>	<u>2008</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable</u>	<u>Valeur comptable</u>
Mobilier de bureau	108 035 \$	99 532 \$	8 503 \$	4 212 \$
Informatique	262 219	247 789	14 430	40 457
	<u>370 254 \$</u>	<u>347 321 \$</u>	<u>22 933 \$</u>	<u>44 669 \$</u>

7. CRÉDITEURS

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Créanciers	82 750 \$	72 134 \$
Frais courus	21 180	30 369
Salaires courus	54 919	82 335
	<u>158 849 \$</u>	<u>184 838 \$</u>

8. COMPOSITION DE TRÉSORIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	845 058 \$	615 482 \$
Placements temporaires	<u>50 000</u>	<u>50 023</u>
	<u>895 058 \$</u>	<u>665 505 \$</u>

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrat de bail échéant au 31 août 2018. Le loyer global minimum à payer suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres se chiffre à 1 354 830 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2009 s'établit à 1 228 220 \$. Les paiements à effectuer au cours des cinq (5) prochains exercices sont les suivants:

2010 – 143 205 \$; 2011 – 145 065 \$; 2012 – 134 194 \$
2013 – 146 393 \$; 2014 – 150 644 \$

De plus, l'Ordre s'est engagé par contrat de location exploitation échéant en avril 2012. Le loyer global à payer se chiffre à 13 858 \$. Le solde de l'engagement au 31 mars 2009 s'établit à 7 558 \$. Les paiements à effectuer au cours des trois (3) prochains exercices sont les suivants :

2010 – 2 520 \$; 2011 – 2 520 \$; 2012 – 2 518 \$

10. INSTRUMENT FINANCIER

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des placements et des créiteurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. La direction estime que l'Ordre n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de liquidités et de crédits importants provenant de ces instruments financiers.

11. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'Ordre sont de préserver sa capacité de poursuivre sa mission d'assurer la compétence des membres et la protection du public.

L'Ordre n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2009

	<u>2009</u>		<u>2008</u>
	<u>BUDGET</u>	<u>RÉEL</u>	<u>RÉEL</u>
ANNEXE 1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Salaires et avantages sociaux	614 000 \$	622 174 \$	595 251 \$
Abonnements	2 000	1 657	1 885
Agrément dentaire	22 000	21 936	28 708
Assurances générales et taxes	25 000	9 149	11 643
Conseil interprofessionnel du Québec	16 100	16 390	16 314
Cotisations et affiliations	2 400	1 998	953
Entretien et réparations – équipements	4 600	3 076	2 240
Formation de personnel	9 000	9 777	8 293
Fournitures de bureau et papeterie	11 500	12 171	8 850
Frais d'imprimerie et photocopies	18 000	11 479	8 893
Frais de déplacement, de séjours et de représentation	28 000	28 638	26 957
Frais divers	6 000	4 242	3 892
Frais de poste et messagerie	19 000	24 641	18 355
Informatique	26 300	41 873	22 131
Intérêts et frais bancaires	23 000	36 973	26 655
Location d'équipements	8 300	8 130	7 731
Loyer et frais incidents	121 000	119 002	72 928
Rapport annuel	4 500	4 678	3 418
Services professionnels	62 600	67 219	69 352
Téléphone et service téléphonique	13 500	12 597	12 039
Amortissement des immobilisations	<u>86 600</u>	<u>82 200</u>	<u>85 761</u>
	<u>1 123 400 \$</u>	<u>1 140 000 \$</u>	<u>1 032 249 \$</u>

ANNEXE 2 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Honoraires de présence	12 500 \$	11 444 \$	11 590 \$
Frais de déplacement	18 500	20 115	16 015
Frais de repas	2 700	1 955	2 718
Assurances responsabilité	1 800	1 744	1 744
Conférences téléphoniques	1 000	178	391
Formation	1 000	---	1 354
Divers	<u>2 100</u>	<u>2 185</u>	<u>800</u>
	<u>39 600 \$</u>	<u>37 621 \$</u>	<u>34 612 \$</u>

	<u>2009</u>		<u>2008</u>
	<u>BUDGET</u>	<u>RÉEL</u>	<u>RÉEL</u>
ANNEXE 3 - COMITÉ EXÉCUTIF			
Honoraires de présence	2 700 \$	3 015 \$	2 925 \$
Frais de déplacement du comité	7 000	3 478	6 842
Divers	1 600	1 845	682
	<u>11 300 \$</u>	<u>8 338 \$</u>	<u>10 449 \$</u>

ANNEXE 4 - COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Salaires, honoraires et charges sociales	94 400 \$	92 772 \$	85 429 \$
Honoraires de présence	2 300	1 700	2 050
Frais de déplacement	30 000	29 660	29 032
Postes et messagerie	8 100	6 595	8 117
Divers	3 400	2 903	3 144
	<u>138 200 \$</u>	<u>133 630 \$</u>	<u>127 772 \$</u>

ANNEXE 5 – COMITÉ DE LA FORMATION

Honoraires de présence	200 \$	--- \$	--- \$
Divers	300	---	---
	<u>500 \$</u>	<u>--- \$</u>	<u>--- \$</u>

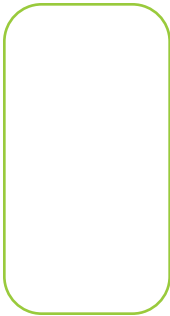
ANNEXE 6 - COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Honoraires de présence	2 300 \$	8 878 \$	1 040 \$
Frais de déplacement	1 600	447	480
Formation continue	24 300	157 606	36 206
Programme de formation	1 000	5 445	---
Congrès	245 800	288 197	---
Divers	2 600	4 237	4 598
	<u>277 600 \$</u>	<u>464 810 \$</u>	<u>42 324 \$</u>

Renseignements complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008
	BUDGET	RÉEL	RÉEL
ANNEXE 7 - COMITÉ DES ÉQUIVALENCES			
Honoraires de présence	2 500 \$	4 000 \$	2 000 \$
Frais de déplacement	1 000	1 644	1 405
	<u>3 500 \$</u>	<u>5 644 \$</u>	<u>3 405 \$</u>
ANNEXE 8 - COMITÉ DES PUBLICATIONS			
Honoraires de présence	1 300 \$	710 \$	830 \$
Frais de déplacement	3 000	2 571	2 075
L'Explorateur			
Frais de production	68 000	62 999	62 728
Frais de poste	23 000	20 938	20 499
Mots d'Ordre			
Frais de production	7 500	6 997	7 739
Frais de poste	16 000	10 584	16 714
	<u>118 800 \$</u>	<u>104 799 \$</u>	<u>110 585 \$</u>
ANNEXE 9 - PLAN STRATÉGIQUE			
Élaboration et mise en oeuvre	52 500 \$	128 817 \$	62 363 \$
Promotion aux membres			
Assurance responsabilité	39 000	38 942	36 743
Impressions et autres	43 500	42 047	48 291
Promotion au public			
Activités provinciales	28 300	31 159	38 197
Placement média	16 000	15 330	24 844
	<u>179 300 \$</u>	<u>256 295 \$</u>	<u>210 438 \$</u>
ANNEXE 10 - CONSEIL DE DISCIPLINE ET BUREAU DU SYNDIC			
Honoraires de présence	16 000 \$	23 978 \$	16 608 \$
Frais de déplacement	4 000	2 582	1 982
Honoraires et frais judiciaires	77 000	45 691	92 218
Divers	11 700	7 516	10 912
	<u>108 700 \$</u>	<u>79 767 \$</u>	<u>121 720 \$</u>



Ordre des
hygiénistes dentaires
du Québec

Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

1155, rue University, bureau 1212
Montréal (Québec) H3B 3A7

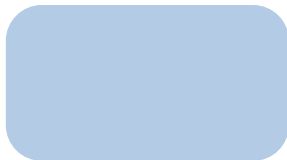
Téléphones : 514 284-7639

1 800 361-2996

Télécopieur : 514 284-3147

Courrier électronique : info@ohdq.com

Site Internet : www.ohdq.com



Sources Mixtes
Groupe de produits issu de
forêts bien gérées et d'autres
sources contrôlées

Cert no. SGS-COC-003342
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1203-2573